

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
20/02/89

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :
PAT n° 1345/89

Plan de classement :
26103

Objet :

ACTION COORDONNEE RELATIVE AUX PRESSES D'ESSORAGE DU TYPE MP 831.

Note technique décrivant les dispositions types à faire appliquer aux presses à essorer le linge.

Pièces jointes :

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par : M.ZIEGLER

Téléphone : 42.79.35.79

@

20/02/89

Origine :

PAT N° 1345/89

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : RZ/MP - Direction de la Gestion du Risque - Division des Accidents
du Travail et des Maladies Professionnelles.

Objet : Action coordonnée relative aux presses d'essorage du type
MP 831

Comme suite aux avis que vous avez bien voulu me faire connaître, en réponse à ma lettre circulaire PAT n° 1360/88 du 18 octobre 1988, concernant la révision de la note technique relative aux presses à essorer émise par circulaire PAT n° 1238/88 du 19 février 1988, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-jointe, la note technique révisée résultant de cette consultation.

Pour le Directeur
Le Responsable de la Division
Prévention des AT et des MP

P. ZIMBERLIN

NOTE TECHNIQUE

PRESSES A ESSORER A MEMBRANE PASSAT

Après examen de ce type de matériel, il apparaît nécessaire de réaliser sur les installations en service, les mesures et conditions suivantes, qui s'appliquent quel que soit le mode de fonctionnement choisi (manuel, automatique).

Toutes autres dispositions doivent au moins préserver le degré de sécurité apporté par celles-ci.

1°) ZONE COMPRENANT LE PREESSORAGE, L'ACHEMINEMENT VERS LA PRESSE ET L'ESSORAGE

Installer et/ou maintenir en état les protecteurs mobiles latéraux qui asservissent le fonctionnement du piston de préessorage et de la presse.

L'ouverture de l'un quelconque de ces protecteurs annule la fonction commande des cellules de l'avance du linge et entraîne l'arrêt du mouvement de descente des deux pistons et le retour en position haute avec verrouillage automatique par crochet pour la cloche de presse. Des dispositions complémentaires sont à prendre pour éviter les risques éventuels de cisaillement et de compression à la remontée par exemple en rendant inaccessible par tous les côtés le volume balayé par le plateau supérieur de la presse (cloche).

La remise en marche de la machine n'est possible que si la totalité des protecteurs est en position fermée, et ne peut s'obtenir que par action volontaire sur un organe de commande prévu à cet effet.

NB Vérifier que le maillage des protections, si elles sont grillagées, est conforme à la norme homologuée NF E 09.010.

2°) ASSURANCE DE L'IMMOBILISATION DE LA CLOCHE EN POSITION HAUTE

La mise en place de cales résistantes et largement dimensionnées, en bois de chêne par exemple, est indispensable avant toute opération de maintenance nécessitant la dépose des protecteurs.

Visualiser de façon directe ou indirecte la position haute de la cloche et la position de sécurité du crochet.

NB A notre connaissance, la chape d'articulation du vérin manoeuvrant le crochet automatique s'est déjà rompue sur plusieurs presses.

3°) ABSENCE D'ENERGIE

Faire en sorte qu'en cas d'interruption ou d'insuffisance d'énergie, le mouvement de la cloche soit impossible et qu'il soit interrompu s'il était en cours (sur le matériel déjà livré, le mouvement de la cloche n'est pas ainsi maîtrisé).

On pourrait répondre à cette exigence en installant, par exemple, des doigts rétractiles solidaires de la cloche et s'engageant dans des crémaillères verticales fixes ou vice versa.

4°) ACCES A LA CLOCHE PAR L'AVANT (sortie du linge)

Les installations de lavage, essorage, séchage sont diverses en ce qui concerne l'évacuation de la "calotte" de linge essoré vers le ou les sècheurs.

Mettre en place un protecteur fixe, ou mobile, conçu pour permettre la sortie du linge et empêcher l'accès de l'opérateur à la cloche ou au volume balayé par cette dernière. Le fonctionnement de la machine se trouve asservi à la présence du protecteur en position d'efficacité.

Si la cellule de détection du linge sous la cloche est à nettoyer, il est alors indispensable d'utiliser un outil à manche (balayette ...) pour rester hors de la zone dangereuse.

Dans le cas où le linge est acheminé par des moyens de manutention mécanisés (balancelles, transporteurs à bande horizontaux ou inclinés, ascenseurs ...),
une enceinte de hauteur au moins égale à 1,80 m par rapport aux voies de circulation empêche l'accès aux éléments en mouvement.

Si pour effectuer des opérations d'entretien ou de réglage, il est nécessaire de pénétrer à l'intérieur de cette enceinte, une ou plusieurs portes d'accès sont à aménager auxquelles se trouve associé un dispositif de verrouillage ayant la même fonction que ceux des protecteurs mobiles latéraux évoqués au 1°).

5°) **AUTRES ELEMENTS MOBILES**

Installer un protecteur tunnel sur les accouplements de moteurs électriques qui en seraient dépourvus.

-0-0-0-0-0-

Toutes ces dispositions résultent de l'analyse des situations d'installations PASSAT, notamment celles des presses du type MP 831. Il va de soi que les machines de même nature et d'autres provenances doivent satisfaire aux mêmes conditions, ou présenter un degré de sécurité au moins équivalent.